

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVM DE LONGUENEE

SEANCE DU 16 MARS 2011

L'an deux mille onze, le seize du mois de mars à 20 heures 30, les membres du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples de LONGUENEE se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au siège du SIVM de LONGUENEE, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annick BELET, Présidente.

Etaient présents : Messieurs MAUGEAIS, GASCOIN, HEBE, BERTHELOT, GEMAIN, FOUQUET, THUAU, RETAILLEAU, MULET-MARQUIS, BARREAU, PALIE.

Monsieur BOUDY, Trésorier Principal,

Monsieur DUPONT et Madame PINSON – SIVM de Longuenée

D) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil Syndical du 16 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

Il est demandé de faire paraître l'intégralité des intitulés des noms des associations dans les comptes rendus.

I) – BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2010

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter l'exécution du budget 2010 et les documents s'y rattachant, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010

Arrêt des comptes

Madame la Présidente donne lecture du Compte d'Administratif 2010, celui-ci est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Syndical constate les résultats :

Section de fonctionnement

- Dépenses.....	1 085 268.80€
- Recettes.....	1 103 726.82€
- Résultat de l'exercice 2010....	18 458.02€
- Excédent antérieur reporté	13 189.41€
- RESULTAT.....	31 647.43€

Section d'investissement

- Dépenses.....	446 181.17€
- Recettes.....	446 649.79€
- Résultat de l'exercice 2010.....	468.62€
- Excédent antérieur reporté	13 806.61€
- RESULTAT.....	14 275.23€

Après que Madame la Présidente se soit retirée, Monsieur Marcel MAUGEAIS, 1^{er} Vice-Président préside la séance. Il fait procéder au vote.

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2010.

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2011

Le Conseil Syndical,

Donne lecture des sommes qu'il propose de faire figurer au budget primitif de l'exercice 2011,

Section de fonctionnement

- Dépenses.....	1 158 926.43€
- Recettes.....	1 158 926.43€

Section d'investissement

- Dépenses.....	832 582.23€
- Recettes.....	832 582.23€
Dont crédits de reports.....	191 250.00€

Après étude des différentes recettes et dépenses, celui-ci est voté en équilibre et à l'unanimité pour un montant de 1 158 926.43€ en section de fonctionnement et de 832 582.23€ en section d'investissement.

CONVENTION DE MANDAT N° 212-11-01 PASSEE AVEC LA COMMUNE DE LA MEIGNANNE - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES PAR LE PERSONNEL DU SIVM DE LONGUENEE (MAIN D'ŒUVRE ET ACHAT DE MATERIEL ET MATERIAUX) ET INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Le Conseil Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2004,

DECIDE de passer une convention de mandat avec la commune de LA MEIGNANNE, listant l'ensemble des travaux qui seront imputés en section d'investissement par la commune. Le coût estimatif comprend : la main d'œuvre réalisée par le personnel du SIVM de Longuenée, l'achat des matériaux et matériels et l'intervention d'entreprises extérieures.

CHARGE Madame la Présidente de la signature de la convention

CONVENTION DE MANDAT N° 214-11-01 PASSEE AVEC LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES PAR LE PERSONNEL DU SIVM DE LONGUENEE (MAIN D'ŒUVRE ET ACHAT DE MATERIEL ET MATERIAUX) ET INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Le Conseil Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2004,

DECIDE de passer une convention de mandat avec la commune de LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE, listant l'ensemble des travaux qui seront imputés en section d'investissement par la commune. Le coût estimatif comprend : la main d'œuvre réalisée par le personnel du SIVM de Longuenée, l'achat des matériaux et matériels et l'intervention d'entreprises extérieures.

CHARGE Madame la Présidente de la signature de la convention

CONVENTION DE MANDAT N° 223-11-01 PASSEE AVEC LA COMMUNE DU PLESSIS-MACE - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES PAR LE PERSONNEL DU SIVM DE LONGUENEE (MAIN D'ŒUVRE ET ACHAT DE MATERIEL ET MATERIAUX) ET INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Le Conseil Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2004,

DECIDE de passer une convention de mandat avec la commune de LE PLESSIS-MACE, listant l'ensemble des travaux qui seront imputés en section d'investissement par la commune. Le coût estimatif comprend : la main d'œuvre réalisée par le personnel du SIVM de Longuenée, l'achat des matériaux et matériels et l'intervention d'entreprises extérieures.

CHARGE Madame la Présidente de la signature de la convention.

Monsieur Gascoin soulève le problème de signer cette convention en l'état, puisque se sont toutes les propositions effectuées par le SIVM de Longuenée et que le Conseil Municipal n'a pas encore pris de décision. Il serait souhaitable que pour l'année prochaine les communes votent leurs budgets avant celui du SIVM de Longuenée. Ces modalités devront être examinées à un prochain Conseil Syndical.

II) ESPACE LONGUENEE

COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2010

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter l'exécution du budget 2010 et les documents s'y rattachant, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010

Arrêt des comptes

Madame la Présidente donne lecture du Compte d'Administratif 2010, celui-ci est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Syndical constate les résultats :

Section de fonctionnement

- Dépenses.....	126 067.18€
- Recettes.....	105 136.70€
- Résultat de l'exercice 2010.....	- 20 930.48€
- Excédent antérieur reporté	13 079.54€
- RESULTAT.....	- 7 850.94€

Section d'investissement

- Dépenses.....	7 442 970.77€
- Recettes.....	3 580 836.60€
- Résultat de l'exercice 2010...-	3 862 134.17€
- Excédent antérieur reporté ...	3 959 256.22€
- RESULTAT.....	97 122.05€

Après que Madame la Présidente se soit retirée, Monsieur Marcel MAUGEAIS, 1er Vice-Président préside la séance. Il fait procéder au vote.

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2010.

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2011

Le Conseil Syndical,

Donne lecture des sommes qu'il propose de faire figurer au budget primitif de l'exercice 2011,

Section de fonctionnement

- Dépenses.....	282 285.94€
- Recettes.....	282 285.94€

Section d'investissement

- Dépenses.....	923 422.08€
- Recettes.....	923 422.08€
Dont crédits de reports	204 281.00€

Après étude des différentes recettes et dépenses, celui-ci est voté en équilibre et à l'unanimité pour un montant de 282 285.94€ en section de fonctionnement et de 923 422.08€ en section d'investissement.

CONVENTION AVEC LES AMIS DU BON CINEMA 49

Le Conseil Syndical,

DECIDE de passer une convention avec ABC 49 (Amis du Bon Cinéma 49) pour la période 2010-2011.

Le Conseil syndical autorise Madame la Présidente du SIVM de LONGUENEE à signer tout document relatif à cette convention.

Pour la prochaine saison le Conseil Syndical demande au bureau de rencontrer le responsable d'ABC 49, afin de renégocier la subvention accordée au vu du nombre important de spectateurs à chaque séance de cinéma.

COMPTE RENDUS DE LA COMMISSION CULTURELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 FEVRIER 2011

BILAN DES ACTIVITES DEJA REALISEES

Les retours sont très positifs et dépassent les objectifs, surtout en terme de fréquentation.

La qualité du premier spectacle lors de l'inauguration, a donné l'envie de revenir. Les spectacles sont différents d'une fois à l'autre même si, pour le dernier, les retours sont mitigés.

Le seul point négatif : l'attente avant d'accéder à la salle. Il sera demandé à la Rue du Milieu, de faire rentrer les spectateurs plus tôt.

Pour le cinéma, même constat : très forte fréquentation et une séance supplémentaire est organisée pour le film « Rien à déclarer », le 18 mars.

PROPOSITIONS

Avec le succès des 3 premiers spectacles, la commission propose de continuer avec La Rue du Milieu pour la saison 2011-2012 et de les rencontrer pour la prochaine réunion.

Pour la prochaine saison, la commission souhaiterait pouvoir intégrer des spectacles des associations des communes, ainsi que dans la plaquette. Si cela était possible, il faudrait prévoir une réunion avec les associations ayant le potentiel d'intégrer la programmation culturelle. Une proposition sera faite à la Rue du Milieu :

La commission demande la gratuité de la salle pour 3 dates pour les associations culturelles des 3 communes.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 MARS

POINT AVEC LA RUE DU MILIEU SUR LES SPECTACLES DEJA REALISES

- Le bilan est positif avec une bonne fréquentation (moyenne 293 spectateurs) mais peu de Membrollais (à voir pour la prochaine saison comment les sensibiliser).

- La salle est accueillante, bonne sonorisation et permet de recevoir beaucoup de spectateurs.

- La scène pose quelques soucis pour les spectacles organisés devant celle-ci.

- Les spectacles proposés ont été bien appréciés (un petit peu moins le dernier) touchant tous les publics.

- En ce qui concerne l'attente avant d'entrer dans la salle qui est le seul point négatif remonté par la commission, la rue du Milieu va apporter des modifications pour le prochain spectacle du 25 mars 2011. Il précise que contrairement au cinéma, les spectateurs rentrent au dernier moment dans salle, l'attente peut faciliter la discussion, l'échange, les consommations au bar.

- La rue du Milieu rencontre des problèmes pour mobiliser les bénévoles, un système de parrainage va être mis en place.

- La publicité du spectacle pourrait être effectuée par mail.

- Intégrer des spectacles des associations des communes dans la programmation de la rue du Milieu.

La rue du Milieu ne souhaite pas intégrer des spectacles des associations des communes pour plusieurs raisons à savoir :

- à sa propre ligne artistique

- problème de lisibilité,

- les associations de St Clément de la Place.

Par ailleurs, la rue du Milieu propose de mettre en avant dans sa plaquette communication d'autres spectacles « Coup de cœur » de la rue du Milieu. Ces spectacles seront sélectionnés par la rue du Milieu dans les programmations faites par d'autres associations culturelles et qui correspondent aux esthétiques qu'elle défend, qu'elles soient dans les communes du SIVM ou extérieures.

Par contre une programmation particulière pourrait être réalisée pour les associations des communes qui le souhaitent, 3 dates seraient proposées sur la saison. La commission propose que le SIVM édite un bulletin spécial pour les manifestations importantes à l'Espace Longuenée aussi bien sportives que culturelles.

PROPOSITIONS

La commission propose de travailler avec la rue du Milieu pour 2 saisons à savoir 2011 – 2012 et 2012 – 2013.

- Saison 2011 – 2012

La rue du Milieu propose 5 spectacles + 1 pour les scolaires (et 3 à St Clément pour info) avec mélange des disciplines (comique, humour, danse).

Elle propose de travailler en partenariat avec les bibliothèques, les écoles, l'AJIC pour les prochains spectacles.

Le coût sera supérieur en raison des diminutions de subventions du conseil régional et conseil général sur la prise en charge du salaire de la coordinatrice.

QUESTIONS DIVERSES

Des artistes font des propositions de spectacles au SIVM de Longuenée. N'ayant pas de régisseur celui-ci ne peut les organiser directement. Seule une association peut prendre en charge la gestion et l'organisation de spectacles.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Après un débat sur la politique culturelle intercommunale à définir, et compte-tenu du bilan positif des activités culturelles (ABC 49 (cinéma) et la Rue du Milieu),

Le Conseil syndical décide,

- De prévoir une rencontre du bureau avec les responsables des Amis du Bon Cinéma.

- De proposer rapidement aux responsables de la Rue du Milieu, une réunion avec les élus du Conseil Syndical. La date du 11 avril est retenue.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Le bureau a demandé à chaque association de transmettre un bilan financier 2010 et le nombre d'adhérents communes du SIVM de Longuenée et hors communes.

Trois associations ont transmis des demandes de subventions :

- Musique sur Longuenée

L'association demande l'attribution d'une subvention pour 2011 :

- 580€ pour combler le déficit de 2010, dû aux charges salariales (demande extraordinaire)

- 737€ à hauteur des charges patronales pour l'emploi d'un salarié en 2011.

- 350€ pour acheter du matériel musical.

Le Conseil syndical,

Décide d'attribuer une subvention de 500.00 €, sans condition d'octroi pour l'année 2011.

- Akti'zen

L'association demande une subvention de 500€, mais compte tenu que le dossier est incomplet (répartition des adhérents par commune).

Le Conseil syndical,

Décide de reporter la décision à la prochaine réunion, le dossier étant incomplet.

- Longuenée Ciné

L'association demande une subvention de 150€

Le Conseil syndical,

Décide d'attribuer une subvention de 150.00 €, sans condition d'octroi pour l'année 2011.

- L'association Badminton a décidé de ne pas demander de subvention pour 2011.

Questions diverses

*** Décision du tribunal des Baux Ruraux**

Le Conseil Syndical est informé que suite à la décision du Tribunal des Baux Ruraux du 16/12/2010, l'ex locataire du terrain n'a pas fait appel de la décision et le versement a été effectué.

*** Fin des manifestations à la salle culturelle**

Le fait que la sonorisation coupe à 2 heures du matin est un frein à la location de la salle (surtout pour les mariages) de ce fait plusieurs demandes n'ont pu se concrétiser.

Le bureau lors de sa dernière réunion a examiné cette demande et propose de repousser la coupure de la sonorisation à 4 heures.

Le Conseil syndical,

Donne un avis favorable à la coupure de la sonorisation à 4 heures exclusivement pour les mariages. Monsieur le Maire de la Meignanne donne son accord.

III) QUESTIONS DIVERSES

Modification du règlement RTT

Dans le règlement des RTT - Article 2-4, la répartition des heures RTT était prévue sur 3 trimestres, alors que dans la réalité ils le sont sur 4 trimestres.

Le bureau propose de modifier le texte, après avis de la CAP du Centre de Gestion,

Le Conseil syndical,

Décide de modifier l'article 2-4 comme suit :

« Les heures RTT sont répartis sur quatre trimestres selon un décompte d'heures déterminé en début d'année.

- 1^{er} trimestre : janvier- février – mars
- 2^{ème} trimestre : avril – mai – juin
- 3^{ème} trimestre : juillet – août – septembre
- 4^{ème} trimestre : octobre – novembre – décembre

Toutes heures RTT non prises pendant le trimestre sont systématiquement annulées, sauf dérogation pour nécessité de service».

DELIBERATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE que L'attribution du régime indemnitaire sera maintenu en intégralité à chaque agent pendant les périodes de congé de maladie ordinaire, congé de maternité, congé d'adoption, congé de présence parentale, congé de paternité et proportionnellement à la quotité de traitement servi pendant les périodes de congés de longue maladie, de grave maladie et de congé de longue durée.

La N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) sera maintenue dans les mêmes conditions.

Proposition de dates des prochains conseils le 3 mai et le 6 juillet 2011 à 20 heures 30.

Une date est retenue pour rencontrer la Rue du Milieu, le 11 avril à 20 heures 30.